

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 4 (1974)
Heft: 5

Artikel: Le Troisième Age au volant : l'opinion d'un spécialiste
Autor: Sueur, Y.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830083>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Troisième Age au volant



L'opinion d'un spécialiste

Malgré les faiblesses et malaises inhérents à la sénescence, nous ne pouvons conclure à l'impossibilité de conduire un véhicule passé le cap des 60 ans. Cette question aussi complexe que pertinente ne paraît guère avoir été étudiée de façon concrète. Chaque jour davantage, s'est instaurée dans notre vie, tel un intrus, la crainte de l'accident, de l'infirmité, voire de la mort. Mais il ne s'agit pas d'étudier le processus de l'accident, mais bien le comportement de l'individu âgé au volant.

Un vieillissement différent

Certains d'affirmer qu'on ne peut lui faire confiance, d'autres de déclarer qu'il n'est aucunement un danger public. «Pourtant les vieillards sont trop vieux!» – entendons-nous fréquemment. Qui sont ces «vieillards de la route» considérés comme dangereux?

Au sommaire de l'aptitude au pilotage d'une automobile, distinguons l'appréciation suivante: Il est incontestable que la personne présentant une diminution de l'activité physique et intellectuelle se voit exposée à des dangers plus nombreux. Dès lors se pose la question essentielle de savoir si l'on peut encore raisonnablement conduire à partir d'un certain âge. J'ai posé la question au docteur J. Wertheimer, médecin-directeur de l'hôpital psychogériatrique de Prilly. Ce dernier précisa certains points importants.

Le Dr Wertheimer explique: «Il est invraisemblable, presque absurde d'imposer une jurisprudence aux «vieux» conscients de leurs responsabilités et de leurs limites. Et plutôt que de condamner le vieillard, celui-ci

pêchant facilement par excès de prudence, voyons un peu les jeunes tentés par l'excès de vitesse! Comprendons l'exemple heureux de la balade dominicale, des pique-niques ou de la cueillette des champignons. Je trouve bienfaisant que les personnes du Troisième Age puissent toujours se déplacer hors des villes. Cela est d'autant plus satisfaisant, qu'elles rompent avec l'isolement dont tant d'autres ne peuvent se dégager. Certes, médicalement parlant, nous devons craindre certains troubles caractéristiques aux vieillards, car la pleine possession de ses facultés est indispensable à bord d'un véhicule.

Outre l'amenuisement des réflexes, préoccupons-nous des troubles cardio-vasculaires et cérébro-vasculaires. Ceux-ci, les plus importants, sont peut-être les seuls dont il faudrait se méfier. Mais que pouvons-nous faire? Trouver une médication à ces «maux» serait vain. Toutefois une chose importante devrait être appliquée: au moins toutes les deux années, régulièrement, les personnes concernées se soumettraient à un examen médical approfondi. Je voudrais insister sur le fait qu'il n'existe aucune raison pour que la personne âgée soit frappée d'interdiction si elle est apte à la conduite d'une voiture. Bien entendu, je ne parle pas des gens dont le vieillissement est précoce.

Rappelons qu'un examen médical est obligatoire dès l'âge de 65 ans, pour toute personne désireuse de «prendre la route». Penser à sa santé n'est pas pousser trop loin le souci de la sécurité. Le Dr Wertheimer de conclure: «Je connais un homme qui cessa de conduire à la suite du simple fait qu'un jour il heurta l'automobile voisine en parquant. Depuis, il ne s'estima plus capable de conduire. N'est-ce pas là un bel exemple de lucidité?»

Y. Sueur



**Vita
Gérine**

reconstituant gériatrique de conception nouvelle

- prévient les ennuis du vieillissement précoce
- protège et régénère le foie
- stimule les forces physiques et mentales
- approfondit le sommeil et améliore la mémoire
- combat l'artérosclérose

emballages pour cures dans les pharmacies

Geistlich-Pharma, 6110 Wolhusen